



17 Bis Village de Cosqueville
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Fax : 02.33.54.77.95
Mail : mairie@vicq-sur-mer.fr

Accusé de réception en préfecture
050-200057362-20240619-A2024-035-AR
Date de télétransmission : 19/06/2024
Date de réception préfecture : 19/06/2024

ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION

A2024-035

Le Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'organisation d'un feu d'artifice à la pointe de Néville sur mer le samedi 22 juin 2024 à 23h30,

Il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant l'événement, les dispositions suivantes sont arrêtées :

Article 1 – La circulation des véhicules et des piétons seront interdites sauf secours et urgences, du chemin de la Fontaine Saint Benoît jusqu'aux blockhaus de la pointe de Néville sur mer, à partir de 12h00 le 22 juin 2024 jusqu'à 6 h00 le 23 juin 2024. (Plan et légende en pièces jointes)

Article 2 – La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de la commune de Vicq sur mer.

Article 3 – Le Maire et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 18 juin 2024

Le Maire,
Richard LETERRIER